

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur une demande approuvant :

- au 2^e étage du bâtiment sis au 1001-1005, rue Sainte-Catherine Est, l'usage logements, et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et à l'article 247 (par. 1^o) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347097].
- approuvant l'occupation du 3^e étage du 615, rue Belmont à des fins d'établissement culturel (espace destiné à la prière) et ce, conformément à l'article 232 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347028].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 10 novembre 2015, à 19 h, à la salle du conseil de l'arrondissement, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 24 octobre 2015

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie